

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juin 2020

GARANTIE SALAIRE-FORMATION - (N° 3007)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS2

présenté par
M. Serville, rapporteur et M. Dharréville

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« être inférieur à »

le mot :

« excéder ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.